

## Séance du 4 janvier 1941.

L'an mil neuf cent quarante et un et le quatre  
janvier à l'heure et une heure, le Conseil municipal, s'est réuni dans  
le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de  
Monsieur Roger de Lassus maire.

Trésents. — M<sup>r</sup>. H.<sup>r</sup> de Lassus, maire, Bouhé, Manigot adjoints -  
Seithan, Tugyguin, Dorbessan, Sabaté, Isnard, Barone, Cadère, Vallet.  
Absents. — M<sup>r</sup>. Eycheune, Giraudon, Birabent, Castet, Beyret,  
Agum, Blanchard, Bondoumet (trésomie).

### Révision des droits de Place.

Révision des droits de Place. — Le placier M<sup>r</sup> Castex assistait à la réunion et demanda un nouvel  
abattement de vingt mille francs sur la somme qu'il lui reste à verser  
sur l'exercice mil neuf cent quarante.

Le conseil ne lui accorde qu'une somme de Dix-huit mille francs.  
Mais en demande de fixer par écrit le conseil sur ses intentions de versement  
pour l'année mil neuf cent quarante et un, ce dernier lui accorde à cet  
effet un délai de vingt quatre heures. —

24<sup>e</sup>

Lettre de M<sup>me</sup> Charre  
ancien placier.

Service des Eaux -

Monsieur le Maire donne communication d'une proposition de droits de Place pour l'année qui reste à courir sur l'adjudication.. Proposition émanant de M<sup>me</sup> Charre ancien placier.. Le conseil accorde à Monsieur le Maire pour toutes demandes utiles dans le cas où Monsieur Castex voudrait résilier son contrat et faire accepter les propositions de Monsieur Charre; si elles sont retenues par le conseil municipal.

Service des Eaux -

Comme suite à la dernière réunion du Conseil, une lettre fut adressée à Monsieur Fabat régisseur de la concession des eaux, lui faisant connaître, 1<sup>e</sup> qu'il devra justifier par facture acquittée l'achat d'huit qu'il aurait fait et réglé, pour la Station de pompage etc pour lequel achat il demandait le règlement. Ce qui entraînait l'octroi d'une somme de Quatre mille cinq cent francs; cette matière ayant subi une augmentation importante. 2<sup>e</sup> Cette lettre lui faisait également connaître que le Service qu'il assure laissait à désirer sur bien des points. (bornes fontaines en mauvais état, grand nombre de compteurs déteriorés, relâchement de compteurs non effectué dans les temps normaux) d'où préjudice aux intérêts communaux.

Monsieur le Maire donne communication de la réponse de Monsieur Fabat, lequel se justifie en disant que la critique est facile et que ne pouvant trouver de preuves de compteurs, il lui est impossible de réparer ces derniers.

Monsieur Vallet intervenant pour qu'il soit remédié une fois pour toutes à cet état de choses, propose :

1<sup>e</sup> la suppression d'un certain nombre de bornes fontaines.  
2<sup>e</sup> Reconnaître l'augmentation du droit de concession, de celui d'environnement du tarif de l'eau, et un contrôle de fonctionnement des compteurs. Cette intervention n'a pas eu de suite.

En ce qui concerne la justification par facture de l'achat d'Huit cité ci-dessus, Monsieur Fabat n'a pas donné communication de cette facture, néanmoins, le Conseil reconnaissant l'importance de l'élevation du prix de cette matière, lui accorde une subvention de Deux mille francs à titre purement provisoire.

~~Le 1<sup>er</sup> Mars 1908~~  
~~Autres~~ ~~Montly~~ ~~Albany~~ ~~Wyo.~~ ~~Montgomery~~ ~~Gas J~~  
Roger de Lancy ~~Montgomery~~